

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 14 février 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance du 11 février 2013**

**2013 DASES 65 G** Signature de la convention organisant l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA parisiens conclue avec l'Etat, Pôle emploi, la CAF de Paris, le CASVP, et la Mission Locale de Paris.

**Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général,**

Vu la loi n°2008-1249 du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion ;

Vu le projet de délibération en date du 29 janvier 2013, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, sollicite l'autorisation de signer la convention organisant l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA parisiens conclue avec l'Etat, Pôle emploi, la Caisse d'Allocations Familiales de Paris, le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris et la Mission Locale de Paris ;

Sur le rapport présenté par Mme Olga TROSTIANSKY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général, est autorisé à signer avec le Préfet de la Région Ile de France, Préfet de Paris, le Directeur Régional de Pôle Emploi Ile de France, le Directeur Général de la Caisse d'Allocations Familiales de Paris, le Directeur Général du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris et la Présidente de la Mission Locale de Paris, la convention organisant l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA parisiens et ses annexes, dont le texte est joint à la présente délibération.